



### ✓ Notre futur environnemental

Serons-nous encore dans le canton de Montfort-l'Amaury dans deux ans ? Vraisemblablement non, ou en tous cas, pas tel que nous le connaissons aujourd'hui... L'ancienne majorité gouvernementale voulait supprimer les conseillers généraux et les conseillers régionaux pour les fondre dans de nouvelles entités où auraient siégé des conseillers territoriaux, certainement bien moins proches des communes que les actuels conseils généraux. La nouvelle majorité gouvernementale veut conserver les conseils généraux, qui deviendront des conseils départementaux, mais en redécoupant les cantons, en diminuant leur nombre par deux (les cantons seront plus grands) et en élisant un binôme homme/femme dans chaque canton et non plus une seule personne. Les élections régionales et départementales seront repoussées à 2015, comme je l'avais indiqué précédemment, ce qui semble cohérent car deux élections auront déjà lieu en 2014 (municipales puis européennes).

Pour ce qui concerne l'intercommunalité, nous devrions entrer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans la communauté de communes de Cœur d'Yvelines « étendue » qui comprendra toutes les communes du canton de Montfort l'Amaury ainsi que Thiverval-Grignon (déjà membre de Cœur d'Yvelines) et Gambais... A l'heure actuelle, le préfet n'a pas retenu la commune de Coignières dans cette intercommunalité rurale (et j'estime que c'est un bien), mais nous savons aussi que certains attendent la clause dite de « revoyure » en 2015 pour faire de nouveau la proposition de l'entrée de Coignières dans Cœur d'Yvelines. J'espère que la taille de cette intercommunalité (31 communes, une soixantaine de représentants au conseil communautaire) ne sera pas un élément de blocage dans les débats et la conduite des projets, et que les décisions ne seront pas préparées et décidées au sein d'un petit groupe d'élus.

### ✓ Rythmes scolaires

Nous avons préféré repousser à la rentrée de septembre 2014 la modification des rythmes scolaires (comme une immense majorité de communes dans les Yvelines : en effet, dans notre département, seules 8 communes sur 262 ont choisi de se lancer dès la rentrée 2013). En effet, outre la difficulté d'organisation du temps périscolaire et les questions du financement de ce temps, nous avons à un échelon local une contrainte supplémentaire : il est nécessaire que les cinq écoles élémentaires d'Autouillet, Goupillières, Marcq, Thoiry et Villiers-le-Mahieu et l'Ecole Maternelle Intercommunale fonctionnent toutes avec un même calendrier. Et il faudra avoir le consensus le plus large possible autour du projet retenu auprès des élus, des enseignants et des parents d'élèves pour pouvoir adopter un projet, et notamment sur la question du choix de la demi-journée supplémentaire (mercredi matin ou samedi matin) ; à titre personnel, j'ai déjà fait savoir que j'étais favorable au système que nous connaissions dans ce département il y a quelques années : un samedi matin travaillé sur deux ; et puisqu'avec ce système il manquerait 8 journées, faire passer les vacances d'été à 6 semaines au lieu de 8, avec un zonage laissant 15 jours communs à toutes les zones. Il n'en demeure pas moins que je sais aussi que les intérêts particuliers et des considérations qui ne relèvent pas nécessairement du bien-être de l'enfant feront que le choix se portera sur le mercredi matin : il faudra alors s'y plier ; mais il faudra accepter en retour l'inévitable hausse des impôts locaux liée à la création ou au développement des structures d'accueil du mercredi après-midi : en effet, il semble inconcevable d'accueillir les enfants à l'école le mercredi matin sans proposer de solution d'accueil périscolaire le mercredi après-midi.

## ✓ Travaux à Marcq

**Eglise Saint-Rémy :** l'appel d'offres pour la rénovation de quatre panneaux de vitraux va être lancé en juin, ces travaux étant estimés à 25 000 euros. Comme annoncé, nous avons obtenu une subvention de réserve parlementaire de Monsieur Philippe Esnol, Sénateur-Maire de Conflans-Sainte-Honorine à hauteur de 12 500 euros. Par ailleurs, nous avons également eu confirmation que le tabernacle en bois doré des XVIIème et XVIIIème siècles sera restauré avec une aide du Conseil général se montant à 70% du coût des travaux.

### **Travaux sur les bâtiments communaux :**

Courant juin, l'appel d'offres pour la réfection complète de l'éclairage du stade Marie Leblan va être lancé.

Autres travaux sur les bâtiments prévus en 2013 :

Salle Michel Cacheux : mise aux normes du conduit de cheminée, réfection du plancher de scène, création d'une dalle de déchargement devant l'arrière-salle et l'atelier communal, création d'un escalier escamotable pour l'accès à la chaufferie.

Ecole élémentaire : l'amélioration de l'éclairage dans deux salles de classe.

Chalet du stade Marie Leblan : mise aux normes du conduit de cheminée.

Chalet du tennis des Bruyères : réfection complète de la toiture (toit métallique).

Mairie-Ecole : création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### **Travaux de voirie :**

**Enfouissement des réseaux aériens rue d'Autouillet, rue du Sablon et place de la Mairie :** au moment de la rédaction de cette lettre du maire, l'appel d'offres est terminé. 4 entreprises ont déposé des dossiers de candidature, l'analyse technique et administrative de ces dossiers est en cours. Le choix de l'entreprise devrait avoir lieu fin mai-début juin. Les travaux devraient être terminés en novembre 2013.

**Pose de radars pédagogiques :** Grande Rue et rue d'Andelu.

## ✓ PLU – Plan local d'urbanisme

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de son passage en PLU (Plan Local d'Urbanisme), des réunions de travail ont déjà eu lieu sous la conduite du bureau d'études TOPOS. Les services de l'Etat et notamment la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires, anciennement D.D.E.A. Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture) suivent le déroulement de la procédure. Les Marcquois seront associés à cette procédure au travers d'une réunion et d'une enquête publiques. Un certain nombre d'entre eux ont déposé des demandes comme dans le cadre des procédures POS précédentes : toutefois, si l'on prenait en compte les possibilités résultant du POS précédent et l'ensemble des demandes, on dépasserait largement l'objectif de développement modéré que nous avons retenu (cet objectif est d'environ 950 habitants à l'horizon 2030, pour 735 à l'heure actuelle); toute la difficulté de conduire le PLU repose dans cette équation : maintenir un développement modéré, assurer cependant un accroissement régulier et renouvelé de population, répondre aux critères de l'Etat – qui sont de densifier raisonnablement les espaces internes et de préserver au maximum les espaces agricoles et naturels externes à l'agglomération.

### ✓ Dernière minute : des invités surprises !

Installation d'un groupe de gens du voyage au Terrain des Bruyères (tennis).

Nous n'avions pas connu de tel évènement depuis plusieurs années, même si nous avons eu quelques alertes sur lesquelles nous avons pu intervenir avant occupation des terrains. Nous pensions aussi que le dispositif mis en place au terrain des Bruyères ne permettrait pas son occupation ; il s'avère que dans la soirée et la nuit du dimanche 19 au lundi 20 mai, des individus ont retiré le talus situé à l'entrée du parking des Bruyères, mettant à nu les rails IPN qui s'y trouvaient et qu'ils ont ensuite découpé ces rails à la disceuse, libérant ainsi l'accès au terrain. Lorsque j'ai été prévenu par un voisin que des caravanes entraient sur le terrain, lundi matin vers 10h20, j'ai confié le stand que je tenais au vide-grenier à un élu, j'ai prévenu la gendarmerie et je me suis rendu sur place : une vingtaine de caravanes était déjà installée, et dans ce cas-là, il n'y a pas grand-chose à faire, les élus du canton et les forces de l'ordre peuvent en témoigner, sauf à négocier la date de départ et les conditions de restitution du terrain, ce qui a été fait en présence de l'adjudant-chef Thiry.

Pour autant, dès le départ de ce groupe, il faudra remettre en place un dispositif anti-intrusion, qui s'il ne permet pas de condamner complètement l'accès, prendra suffisamment de temps à une nouvelle tentative d'occupation illégale pour nous donner le temps d'être sur place avant que les premières caravanes soient installées et dételées, car c'est pour l'instant la seule parade à une installation « sauvage ». Nous avons déjà évoqué une solution en interne et avec un entrepreneur en travaux publics local, mais je n'évoquerai pas ici ce dispositif, pour qu'il soit tenu secret le plus longtemps possible. Pour ceux qui pensent que je suis trop complaisant, je rappellerai que depuis plusieurs années nous n'avions pas à subir ce type d'évènement et que par deux fois je me suis interposé avant que les caravanes soient entrées, évitant donc à deux reprises des occupations illicites de terrains communaux. Il n'en demeure pas moins que la circulation et l'installation de caravanes sur les territoires des cantons de Montfort et de Houdan constituent un problème qui ne sera pas réglé par le schéma préfectoral destiné à le gérer : l'aire d'accueil prévue au lieudit la Ferme de l'Orme à Beynes comportera 20 à 30 emplacements, sachant que certains printemps ou été il y a près de 300 caravanes réparties en plusieurs groupes qui circulent sur notre canton (sans compter les grands rassemblements qui devraient s'installer sur une aire de grand passage, mais aucune n'est prévue sur notre secteur).

Enfin, le tournoi interne du tennis et le repas villageois doivent pouvoir avoir lieu, ceci fait partie des éléments pris en compte dans la discussion tenue en présence de la gendarmerie, comme la remise en place des dispositifs d'accès, le nettoyage du terrain et abords, la gestion des ordures ménagères...

En vous souhaitant un très bon été,

*Pierre Souin, Maire de Marcq*

*NB : Alors que la gazette était en impression, les gens du voyage ont depuis quitté le terrain des Bruyères.*